

# Les femmes en Colombie

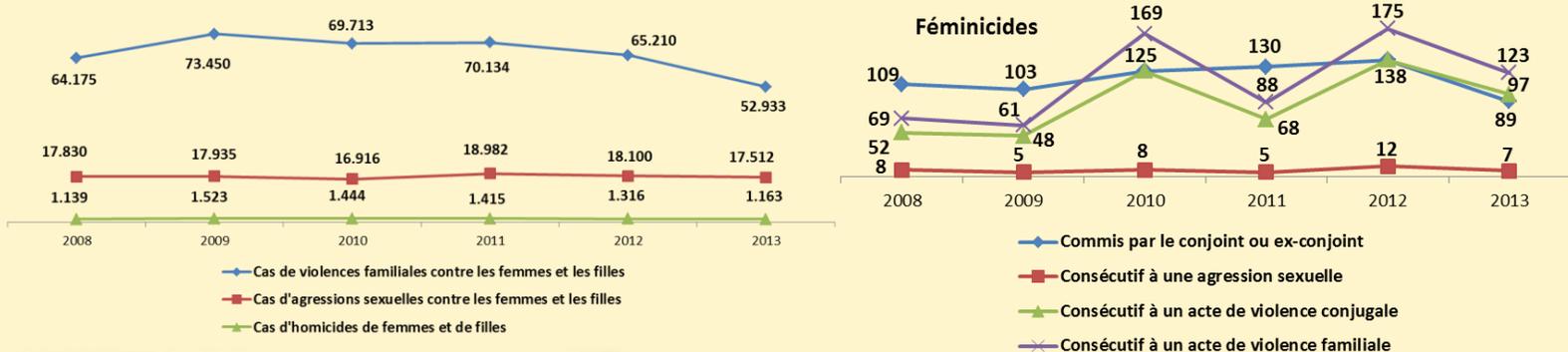
## Un pays violent

En Colombie les femmes sont confrontées à la violence et la discrimination dans différents domaines de leur vie.

Les crimes commis sont largement sous-estimés et très souvent, ils ne sont pas dénoncés. L'écart entre les lois protectrices des femmes et leur application persiste. Les femmes sont victimes de toute sorte de violences y compris des homicides (la Colombie est placée à ce sujet au 10ème rang mondial).

En 2012, toutes les demi-heures une femme a été victime de violence sexuelle.

Les femmes rencontrent constamment de nombreux obstacles avant d'avoir accès à la justice.



*"On entend dire qu'en Colombie les lois sont bonnes, et ensuite on découvre la vérité et on se rend compte qu'elles ne sont pas appliquées."*

- Olga M., femme déplacée et victime de violences, Cali, mai 2012.

## La violence contre les femmes dans le conflit armé

L'arrêt 092 de l'année 2008 rendu par la Cour Constitutionnelle visait à favoriser les mesures de protection des femmes victimes du conflit armé et l'avancement des affaires portées en justice. Cinq ans après l'ordre de priorité donné à ces affaires, sur les 183 cas de violences sexuelles en rapport avec le conflit, seules 11 condamnations ont été prononcées et 14 dossiers ont été clôturés sans jugement. Le niveau d'impunité des cas considérés comme prioritaires par la plus haute autorité de justice du pays attire l'attention et laisse supposer que les niveaux d'impunité sont encore plus élevés dans les cas qui n'ont pas été jugés prioritaires.

*«Il ne peut y avoir de paix durable sans sécurité et paix pour les femmes»*

- Margot Wallström, ex-Représentante Spéciale du Secrétariat Général de l'ONU pour la violence sexuelle dans les conflits, mai 2012.

Presque la moitié des femmes et des filles déplacées en Colombie subit des violences basées sur le genre.

Seules 18% des femmes dénoncent les délits de violence sexuelle qu'elles ont subis.

La violence contre les femmes est utilisée comme une arme de guerre et est aussi un instrument de contrôle du corps ainsi que de la vie de la femme.

Il existe une corrélation de plus en plus étroite entre l'extraction illégale des ressources naturelles, l'activité militaire et les incidents de violence sexuelle.

Des paramilitaires ainsi que des guérilleros et des militaires sont impliqués dans des actes de violence sexuelle.

En 2013, la campagne «Oui, c'est arrivé en Colombie» a fait ressortir que sur les 97 cas d'accusation de crimes sexuels examinés, pour lesquels il y a des renseignements sur l'agresseur présumé, 19,58% appartenaient à des groupes de guérilleros, 30,92% aux Forces de l'ordre, 36,08% à des groupes de paramilitaires et de narcotrafiquants et 13,4% à des groupes de sécurité privée.

*"Une pratique courante, régulière et invisible."*

- Arrêt 092 de l'année 2008 de la Cour Constitutionnelle colombienne.

## Droits Économiques, Sociaux et Culturels

Le taux général de participation au marché du travail se situe 20 points en-dessous de celui des hommes. Le chômage féminin est presque le double du chômage masculin. Les écarts salariaux oscillent entre 15% et 20%. Cette situation est encore plus dramatique pour les femmes indigènes, afro colombiennes et celles vivant dans les zones rurales.

Les femmes sont affectées de manière disproportionnée par la pauvreté.

Un exemple :



Les femmes déplacées bénéficient d'un niveau d'éducation et d'alphabétisation inférieur à celui des hommes.

## Femmes défenseuses des droits humains

Les persécutions à leur encontre persistent et s'intensifient dans certaines zones.

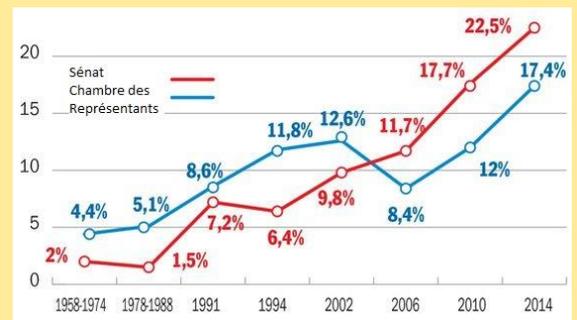
"Les femmes défenseuses des droits humains sont plus exposées que leurs homologues masculins à certaines formes de violence et à d'autres types de violations, ainsi qu'aux préjugés, à l'exclusion et au rejet" - Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des Droits humains.

"Le viol (des femmes défenseuses) est clairement un instrument de violence préméditée pour entraver l'exercice du leadership des femmes" - Programme "Somos defensoras", Dossier spécial "La protection en question" (Protección "Al tablero"), 2014.



## La Loi d'équité

Bien que la participation des femmes au Congrès de la République ait montré une évolution positive de la Loi d'équité, la Colombie est classée au 78ème rang mondial avec une moyenne de 19,9% de femmes au Parlement. Pour comparaison, le Mexique occupe le 18ème rang avec 37,4% de femmes, la Suède le 4ème avec 54% et le Rwanda le 1er avec 63,8%.



## On peut faire quelque chose !

- En prononçant des déclarations publiques faisant état de la gravité de la situation en ce qui concerne les violences contre les femmes et en poursuivant l'impunité de ces violations ;
- En exhortant l'État Colombien à réduire l'écart existant entre les lois, les politiques progressistes, les normes internationales et la dure réalité à laquelle sont confrontées les victimes ;
- En manifestant son appui aux organisations qui défendent les droits des femmes et en exhortant l'État colombien à offrir sa protection aux défenseuses, aux femmes qui ont des responsabilités et à celles qui réclament des terres, avec une approche adaptée qui devra être établie en accord avec elles ;
- En demandant à l'État Colombien de reconnaître l'extension totale du délit de violence sexuelle en rapport avec le conflit armé et d'établir des procédures pour identifier, rechercher et inculper les responsables ;
- En invitant les femmes à des audiences des institutions nationales.

Elaboré par Sisma Mujer et

**Oidhaco**  
Oficina Interamericana de Derechos Humanos -  
Asesor Colombia